



Mareuil^{sur}Lay
Dissais

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT POUR L'OCCUPATION DES ANCIENNES HALLES DE MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS AU TITRE D'UNE OPERATION D'INTERET GENERAL ET DANS LE CADRE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

Publié le 10 juin 2024

Propos introductif :

La Commune de MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS est sollicitée pour l'occupation, sur du long terme, du bâtiment de ses anciennes halles sis son territoire en vue de leur réhabilitation avec « *un supplément artistique qui en fera une œuvre raffinée* » et « *totale* » et un lieu réunissant divers services et activités : « *un restaurant abordable proposant des plats vendéens et de saison* », « *la vente et la dégustation sur place de produits que des producteurs locaux présenteront le dimanche* » et « *occasionnellement un lieu d'apprentissage du dessin ou toutes les matières liées aux arts visuels, allant jusqu'au codage informatique dans des cours de très haute qualité* ».

1- Objet du présent avis :

Dans la mesure où elle considère que les caractéristiques de l'occupation proposée sont propres à garantir la conservation du domaine public concerné et compatibles avec ses missions et compétences, la Commune de MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS est susceptible de faire droit à cette proposition, à compter du 13 août 2024.

Cette occupation pourrait prendre la forme d'un bail emphytéotique administratif au titre de l'opération d'intérêt général, relevant de sa compétence, que constitue, pour la Commune, ce projet en termes, notamment, de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communal mais encore de renforcement de l'attractivité et de l'animation culturelle et touristique de son territoire.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée afin de permettre à tout tiers susceptible d'être intéressé par cette occupation du domaine public pour y mener un projet d'intérêt général relevant de la compétence de la Commune de se manifester.

La Commune de MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS publie donc le présent appel à manifestation d'intérêt, visant à s'assurer, préalablement, à la délivrance du titre précité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

2- Description des lieux concernés :

Le projet concerne le bâtiment des anciennes halles de MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS, Place des Halles, 85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS, local de 250 m². Ce local présente une certaine vétusté. Des visites sont envisageables sur rendez-vous à fixer auprès des services de la mairie.

3- Caractéristiques principales de la future convention et modalités d'occupation :

La manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation des anciennes halles reçue par la Commune de MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS tend à mener, dans les lieux, une opération, d'initiative privée, mais d'intérêt général manifeste.

C'est donc au titre d'une opération d'intérêt général définie par le candidat et relevant de la compétence de la Commune que l'occupation du domaine public pourrait être consentie au moyen d'un bail emphytéotique administratif (BEA) prévu par les articles L. 1311-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Ce BEA serait conclu, en la forme administrative, pour une durée de 32 ans révocable dans les conditions prévues au contrat.

5- Remise d'éventuelles manifestations d'intérêt :

En cas de manifestation d'intérêt alternative, celle-ci peut être adressée à compter de la publication du présent avis à l'adresse indiquée ci-après, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (ou remise contre récépissé) :

Mairie de MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS
A l'attention de Stéphanie MULLARD
17 Rue Hervé de Mareuil
85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- un courrier de présentation du candidat ;
- une présentation du projet qu'il entend réaliser, dans le respect des conditions exposées dans le présent avis ;
- une présentation des mesures et autres moyens (technique, économique, financier...) qu'il sollicitera pour réaliser le projet ;
- un extrait Kbis du candidat ou tout autre document équivalent.

6- Date limite de remise des manifestations d'intérêt :

Les manifestations d'intérêt devront parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus **avant le 12 août 2024 à 12h.**

7- Déroulement de la procédure :

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis la Commune de MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS pourra autoriser l'occupant pressenti à occuper les anciennes Halles communales.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper les Halles de la Commune dans les conditions définies par le présent avis, la Commune de MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS lancera une procédure de publicité et de sélection préalable, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Le présent avis fait l'objet de deux publications dans deux journaux locaux, d'un affichage en Mairie de MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS sur une période de deux mois, et d'une publication sur le site internet de la Commune de MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS sur une période de deux mois.